

REGLEMENT DU CONCOURS

« CEO FOR A DAY »

ARTICLE 1 - SOCIETE ORGANISATRICE - DATES - ADRESSE DU CONCOURS

La Société **SUEZ, Société Anonyme** immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro : 901 644 989, ayant son siège social Tour CB21 16 place de l'Iris – 92040 Paris La Défense (ci-après la « Société Organisatrice » ou « SUEZ »), organise du 8 mars au 8 avril 2024 un concours sans obligation d'achat intitulé «CEO for a Day » dont les modalités sont décrites ci-après dans le présent règlement.

Le présent règlement régit votre participation au Jeu. Il est disponible sur simple demande auprès de : SUEZ, 16 place de l'Iris – 92040 Paris La Défense. Par email : ceo4aday@suez.com

En participant au Concours, vous acceptez sans réserve le présent règlement.

ARTICLE 2 - ANNONCES DU CONCOURS OFFICIELLES

Pendant toute sa durée, le Concours est annoncé sur les supports suivants :

- Site SUEZ.com de la société SUEZ
- LinkedIn et Instagram de la société SUEZ
- Page "ALL SUEZ Team" sur le Viva Engage de la société SUEZ
- Intranet de la société SUEZ

Pour rappel, le Concours n'est en aucune manière géré ou parrainé par les différents réseaux sociaux cités, qui n'ont aucune responsabilité dans le cadre de son organisation et vis-à-vis des internautes.

Vous êtes informés que ces plateformes appartiennent à des tiers et qu'en conséquence la diffusion et l'utilisation de ces plateformes, y compris pour la diffusion de contenu, seront régies par les conditions d'utilisation établies par ces tiers.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce Jeu est ouvert à toutes les femmes de 19 à 25 ans résidant en France métropolitaine y compris aux alternantes et stagiaires de 19 à 25 ans du groupe SUEZ résidant en France métropolitaine et capables juridiquement, ci-après nommé « Participante(s) ».

Le Jeu se déroulera du 8 mars au 8 avril 2024.

ARTICLE 4 - DOTATIONS MISES EN JEU

Est mis en jeu :

LE LOT PRINCIPAL : une journée « CEO for a Day » pour les 3 gagnantes dans les locaux du groupe SUEZ en Ile-de-France.

Si la Participante retenue ne réside pas en Ile-de-France et sur preuve de son lieu de résidence, la Société Organisatrice prendra en charge son déplacement pour la journée.

Sur demande, un stage dans le groupe SUEZ en France métropolitaine dans le cadre des études de la participante.

La société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation du lot par le gagnant. La société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

Les Lots ne peuvent pas être cédés (gratuitement ou sous-contrepartie financière) par les Participantes.

ARTICLE 5 - MODALITES DE PARTICIPATION AU CONCOURS

Pour participer au Concours, chaque Participante devra procéder aux étapes suivantes :

- 1- Partager une vidéo de 1' maximum au format MP4 en l'envoyant à l'adresse ceo4aday@suez.com et répondant à la question : « *Vous êtes une jeune femme engagée pour la planète ? Tentez votre chance et partagez votre engagement en faveur de l'environnement dans une courte vidéo* » en précisant son nom, son prénom, son âge et son adresse e-mail.
- 2- Remplir les conditions nécessaires indiquées dans le règlement du jeu-concours, c'est-à-dire :
 1. Etre âgée de 19 à 25 ans durant l'année 2024
 2. Résider en France métropolitaine
 3. Chaque Participante ne devra envoyer qu'une seule vidéo. L'envoi de plusieurs vidéos par la même participante entraînera sa disqualification.
 4. Si la vidéo de la participante est retenue parmi les 3 sélectionnées, la personne sélectionnée devra fournir les données de contact et l'autorisation d'utilisation d'image figurant en annexe au présent règlement dans un délai de 15 jours à compter de l'annonce des gagnantes par la Société Organisatrice le 6 mai 2024 soit au plus tard le 20 mai à minuit.

Toute complétion incomplète ou inexacte ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. À tout moment la participante est responsable de l'exactitude des informations qu'elle a communiquées. Par conséquent, elle est responsable de la modification de son e-mail et il lui appartient en cas de changement de communiquer ses nouvelles coordonnées à la Société Organisatrice. Une pièce d'identité lui sera demandée à l'accueil le jour de son arrivée dans les locaux de SUEZ.

D'une manière générale, toute Participante s'interdit de partager tout contenu qui serait (i) préjudiciable, menaçant, illégal, diffamatoire, non autorisé, abusif, injurieux, malveillant, incitant à la violence, à la haine raciale, religieuse ou ethnique, vulgaire, obscène, portant atteinte à la vie privée ou aux droits à l'image, (ii) permettant l'identification d'une personne notamment en révélant son adresse et son numéro de téléphone ou portant atteinte à sa vie privée ou à son intégrité physique ou morale, (iii) portant atteinte aux titulaires de droit sur des marques, textes, photographies, images, vidéos, etc (iv) contraire aux conditions générales d'utilisation de la Plateforme et en particulier constituant un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence.

ARTICLE 6 - MODALITÉS DE SÉLECTION

La sélection pour désigner les trois Participantes de la journée « CEO for a Day » aura lieu entre le 9 avril et avant le 6 mai 2024, date de l'annonce des résultats par un Jury désigné par la Société Organisatrice. Elle sera réalisée par la Société Organisatrice parmi l'ensemble des Participantes ayant partagé leur vidéo selon les modalités définies à l'article 5 du présent règlement du Concours.

Le Jury évaluera les Participantes selon les critères suivants :
Présentation - créativité – innovation.

La décision du Jury sera finale et sans appel.

ARTICLE 7 - MODALITÉS D'OBTENTION DE LA DOTATION

Chaque Participante gagnante sera sollicitée dans les 15 jours suivant l'annonce de la sélection par la Société Organisatrice, afin de lui confirmer la nature du lot remporté et les modalités à suivre pour en bénéficier, via un email sur son adresse.

La Société Organisatrice contactera la Participante gagnante par email sur l'adresse qu'elle aura communiquée lors de l'envoi de sa vidéo pour recueillir les informations et le(s) formulaire(s) stipulés à l'article 5 du présent règlement et afin de lui préciser la date et les modalités de sa venue chez SUEZ.

Il lui faudra dès lors communiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, numéro de téléphone et adresse de résidence) en réponse au dit message de la Société Organisatrice. Toute gagnante ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi de l'avis de sa sélection par la Société Organisatrice sera réputé renoncer à celle-ci. Elle sera alors déchue de son droit et le lot deviendra la propriété de l'Organisateur et pourra être attribué à une nouvelle gagnante. Il est rappelé que si les coordonnées de la gagnante sont invalides, incomplètes ou erronées, elle perdra le bénéfice de sa dotation.

En cas de force majeure ou de toute autre circonstance indépendante de la Société Organisatrice et rendant indisponible la dotation, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer la dotation gagnée par une dotation de nature et de valeur équivalentes.

La dotation ne sera ni reprise, ni échangée contre un autre objet et/ou prestation, et ne peut faire l'objet d'aucune contrepartie financière.

ARTICLE 8 - RESPONSABILITE

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas tenue pour responsable d'un dysfonctionnement ou d'une mauvaise prestation de la dotation proposée.

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le Concours.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement

des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité des réseaux LinkedIn, Instagram de défaillance technique rendant impossible la poursuite du Concours, d'interruption des communications téléphoniques, des dysfonctionnements du réseau social Viva Engage empêchant le bon déroulement du Concours, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toute données, des conséquences de tout virus, anomalie, défaillance technique, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Concours ou ayant endommagé le système d'une Participante.

Il appartient à toute participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Concours se fait sous sa seule, unique et entière responsabilité.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas d'interruptions des communications téléphoniques et/ou électroniques altérant les participations, et se réserve le droit de remettre en jeu la dotation dans ce même Concours.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des dotations en cas d'adresse électronique et/ou postale saisie de manière erronée ou incomplète ou de changement d'adresse non communiqué.

La Société Organisatrice se réserve le droit de faire respecter l'égalité de chance entre tous les participants par tout moyen à sa convenance.

Toute tentative de fraude entrainera immédiatement la disqualification de la Participante visée. D'une manière générale, les Participantes s'abstiendront de mettre en œuvre tout mode de participation qui ne serait pas conforme au présent Règlement. La régularité de la participation au Concours pourra être vérifiée par les divers moyens techniques dont dispose la Société Organisatrice.

Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment une dotation, le non-respect du présent règlement, ou toute intention malveillante tendant à perturber le déroulement du Concours, donnera lieu à l'exclusion de son auteur, la Société Organisatrice se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

En cas de réclamation à ce titre, il appartient au(x) Participant(es) d'apporter la preuve qu'elle(s) ont adopté un comportement conforme au présent règlement.

La Société Organisatrice peut annuler la ou les participations de toute personne n'ayant pas respecté le présent règlement. Cette annulation peut se faire à tout moment et sans préavis. Toute déclaration inexacte ou mensongère d'une Participante, toute fraude, entraînera la nullité de la participation.

Toute participation parvenue à la Société Organisatrice en dehors de la période de Concours entraînera la nullité de la participation.

ARTICLE 9 - ANNULATION / MODIFICATION DU CONCOURS

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter, de prolonger, d'écourter ou de modifier partiellement ou en totalité le Concours.

Toute modification du règlement sera intégrée dans le présent règlement et mis à jour sur les plateformes.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler ou de modifier les règles du Concours si des fraudes venaient à être constatées.

ARTICLE 10 - CONTESTATION ET RÉCLAMATION

Toute réclamation relative à l'interprétation du présent règlement, sur la dotation ou plus généralement sur le Concours pour quelque raison que ce soit, devra être transmise dans un délai de 3 (trois) mois après la clôture du Concours à l'une des adresses suivantes :

- SUEZ 16 place de l'Iris - 92040 Paris La Défense
- Par email : ceo4aday@suez.com

Préciser en objet de la réclamation « Réclamation Concours « CEO4ADay ».

Aucune suite ne sera donnée aux demandes illisibles, incomplètes.

Tout différend sur l'application et/ou l'interprétation du présent règlement sera souverainement tranchée par la Société Organisatrice.

ARTICLE 11 - DONNEES PERSONNELLES

Les informations collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'organisation du concours CEO4ADAY du responsable de traitement SUEZ SA dont le siège est situé 16, place de l'Iris (Tour CB21) - 92040 Paris La Défense. Ces données ne seront en aucun cas transmises ou cédées à des tiers.

Pour la participation à ce concours, la Société Organisatrice, traitera vos données d'identification (nom, prénom, date de naissance), vos coordonnées (numéro de téléphone, adresse email et adresse postale), votre image si vous lui en donnez l'autorisation. Pour des raisons de sécurité et d'accès dans les locaux, SUEZ effectuera une vérification de votre carte nationale d'identité ou autre titre national pouvant justifier de votre identité et année de naissance. SUEZ ne conservera pas de copie de votre pièce d'identité.

La Société Organisatrice traitera les données personnelles pour les finalités suivantes :

- La sélection des candidates, la prise de contact avec les gagnantes et la transmission d'un titre de transport (pour les gagnantes qui ne résident pas en région parisienne), sur la base de son intérêt légitime pour organiser la journée CEO4ADAY pour laquelle les gagnantes ont souhaité participer ;
- La gestion de la sécurité et l'accès aux locaux, sur la base de son intérêt légitime pour assurer la sécurité des personnes et des biens ;
- Réponse aux éventuelles demande(s) et/ou réclamation(s) du participant, sur la base de son intérêt légitime pour répondre à votre demande ;
- Pour la publication sur les réseaux de la journée CEO4ADAY, sur le site internet SUEZ.com, les réseaux sociaux de SUEZ et Viva Engage, sur la base de votre consentement recueilli sur le formulaire de droit à l'image.
- Exercice des droits des personnes concernées, sur la base d'une obligation légale

Ces informations sont conservées par la Société Organisatrice pour une durée de 3 mois à compter de la date de fin de l'opération à l'exception des demandes d'exercice de droits et réclamations des personnes concernées qui seront conservées pendant 1 an à la suite d'une demande et des images qui seront conservées 10 ans.

Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD, vous disposez des droits ci-dessous :

DROITS	CONTENU DU DROIT
DROIT D'ACCES	<p>Vous pouvez obtenir la confirmation que SUEZ détient et traite des données personnelles vous concernant et d'en obtenir la copie. Le droit d'accès s'accompagne d'information sur les traitements de vos données personnelles.</p> <p>SUEZ se réserve le droit de ne pas répondre à votre demande si celle-ci est infondée ou excessive.</p> <p>SUEZ peut exiger le paiement de frais pour toute copie supplémentaire.</p>
DROIT D'OPPOSITION	<p>Vous pouvez formuler une demande d'opposition au traitement de vos données personnelles.</p> <p>Cette demande peut impliquer que vous ne puissiez participer au jeu concours.</p>
DROIT DE RECTIFICATION	<p>Vous avez la possibilité de rectifier vos données personnelles traitées par SUEZ si ces informations sont inexactes, périmées ou incomplètes si cette rectification est pertinente au regard de la finalité du traitement en cause.</p>
DROIT D'EFFACEMENT	<p>Vous pouvez demander à ce que SUEZ supprime vos données : Dans le cas où le traitement de vos données personnelles n'est plus nécessaire au regard des finalités du traitement, si vous avez retiré votre consentement au traitement de vos données, s'il existe un motif légitime impérieux, si vous estimez que vos données font l'objet d'un traitement illicite ou s'il existe une obligation légale ou réglementaire</p>
RETRAIT DU CONSENTEMENT	<p>Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment concernant l'utilisation de votre image par SUEZ.</p>

L'ensemble de ces droits peuvent être exercés par mail à l'adresse suivante ceo4aday@suez.com ou sur simple demande écrite auprès de :

SUEZ
 16 place de l'Iris –
 92040 Paris La Défense

En précisant les références exactes de l'opération « CEO4ADay »

En cas d'insatisfaction à la réponse apportée, vous pouvez contacter le DPO de SUEZ à l'adresse suivante : privacy@suez.com.

Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la formuler une réclamation à la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : « CNIL – Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

Article 12 – Loi applicable

En cas de contestation ou de réclamation, pour quelque raison que ce soit, les demandes devront être transmises à la Société Organisatrice dans un délai de deux (2) mois après la clôture du Jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse postale suivante :

SUEZ 16 place de l'Iris - 92040 Paris La Défense

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu sera soumis aux tribunaux français compétents.

Les champs suivis d'un astérisque doivent obligatoirement être renseignés. A défaut, la Société Organisatrice ne pourra pas prendre en compte la demande d'inscription.